

Séance du 17 Février 2020

Le 17 février 2020, à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourdeaux, sous la présidence de Monsieur CHALAMET Patrick, Maire, secondée par Mme G.ARMAND, secrétaire de Mairie.

Présents : Mmes M. DESSUS, M.MARTIN, C.PEYSSON, Mrs O.ARIENTI, M.BELLE, S.BESSE, C.CUEFF, F.PEYSSON, JY.ROSSIGNOL, J.TURC.

Absent excusé : S.PRUNENEC (pouvoir à O. ARIENTI).

Absent : C. CROUZET et JM BUISSON

Secrétaire : O. ARIENTI

Prochaine séance du Conseil Municipal

- lundi 9 mars à 18h30,

- secrétaire de séance : M. BELLE.

Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Pierre BELLE, dit Pierry, ancien édile de 2001 à 2014, récemment décédé. Il propose de nommer la salle des fêtes à son nom « Salle des Fêtes Pierre BELLE », après accord bien sûr de la famille. Ce projet de la Salle des Fêtes a été la Réalisation phare de notre ancien Maire, projet cher à son cœur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Approbation des deux derniers comptes rendus, du 6 janvier et du 20 janvier, après les rectificatifs d'usage.

Informations diverses :

Réunion Copil, projet des lavandes : le 19/02/2020 à 9h en mairie

Commission de contrôle des listes électorales : le 20/02/2020 à 11h en mairie

Commission des finances : le 04/03/2020 à 14h en mairie

Conseil Communautaire de la CCDB le 27/02/2020 à 18h à la salle des fêtes

AG de l'Office de Tourisme le mercredi 19 Février à 20h à Dieulefit. O. ARIENTI y représentera la mairie de Bourdeaux.

Urbanisme : en 2019, 18 déclarations préalables, 5 permis de construire et 2 autorisations de travaux ont été déposés.

Contentieux CHEVITE/Commune, accord de procédure, le dossier est clos.

Mr le Maire propose un planning des permanences pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Planning accepté par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé.

1. Compte administratifs 2019 :

Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif de 2019,

- Constate les résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses	657 719.20 €
Recettes	736 278.59 €
Résultat 2019	78 559.39 €
Résultat antérieur	247 607.53 €
Excédent de clôture	326 166.92 €
Investissement	
Dépenses	150 801.16 €
Recettes	307 306.11 €
Résultat 2019	156 504.95 €
Résultat antérieur	- 126 991.61 €
Excédent de clôture	29 513.34 €

- Constate que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,
- Approuve le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal,
- Adopte le Compte Administratif 2019.

Service Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif de 2019,

- Constate les résultats suivants:

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	41 666.58 €
Recettes	62 274.67 €
Résultat 2019	+ 20 608.09 €
Résultat antérieur	60 398.59 €
Excédent de clôture	81 006.68 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	134 312.30 €
Recettes	115 351.99 €
Résultat 2019	- 18 960.31 €
Résultat antérieur	384 956.78 €
Excédent de clôture	365 996.47 €
Restes à réaliser :	
Dépenses :	1 524 390.00€
Recettes :	855 940.00€
Déficit de clôture :	- 302 453.53€

- Constate que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,
- Approuve le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal,
- Adopte le Compte Administratif 2019.

Chacun des membres du Conseil Municipal a reçu les documents comptables.

Lecture et commentaires des différents comptes faits par Mr le Maire, argumentée au besoin par Mme la Secrétaire, G. ARMAND.

Il est abordé la question de la participation du camping du Châtelas (52000€), quid de la pérennité de leur participation ? Mr le Maire et sa 1^e adjointe ont eu une réunion avec le service « eau/assainissement » du Conseil Départemental de la Drôme à ce sujet et sont dans l'attente du rendu de l'étude technique.

Monsieur le Maire quitte la salle pour l'approbation des différents comptes. Michèle MARTIN, première adjointe procède aux votes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme **Esthétique des réseaux - Programme 260560027 AER**

Approbation du projet

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rues de la Lève et de la Recluse, à partir des postes PISCINE et BOURDEAUX

Dépenses prévisionnelle HT :	52 674.36 €
Dont frais de gestion :	2 508.30 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financement mobilisés par le SDED :	42 139.49 €
Participation communale :	10 534.87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- Décide de financer comme suit la part communale : autofinancement
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

3. Questions diverses

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu l'article D.1617 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Maire propose que soient prise en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant traits aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles / touristiques tels que sapins de Noël, cadeaux ou jouets... et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives culturelles ou lors de réceptions officielles,
- le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation des dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

Projet « REZO POUCE »

Monsieur Michael BELLE rapporte la réunion de la commission extra-municipale tenue en mairie le 14 février 2020 relative au projet « REZO POUCE », qui a pour buts « l'auto-stop organisé, ou covoiturage spontané pour des transports quotidiens entre voisins ».

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (convention signée cette année pour une durée de 3 ans).

A long terme, le « Rezo-Pouce » a pour objectif de mettre en place un "Rezo-pro" destiné aux professionnels et un "Rezo-séniors" destiné aux séniors avec du fait, une adaptation de fonctionnement liés à ce public.

Pour la matérialisation de ce projet, il y a lieu de se positionner sur la mise en place de panneaux dédiés.

Il est proposé au Conseil Municipal, de limiter le nombre de panneaux à 2 sur le territoire de la Commune de Bourdeaux,

A savoir : un situé Place du Grand Quai et un implanté à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Entérine la proposition des deux implantations des panneaux "Rezo-Pouce"
- Prend note que la fourniture hors pose des panneaux (environ 100 € HT) est pris en charge financière par la CC Dieulefit Bourdeaux.

Décisions du Maire :

Avenant n°1 au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau AEP, rues de la Recluse, du Pont et de la Lève et Place de la Recluse. D2020 01 28 1

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du 07 mai 2018, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur à 50 000€ HT.

Vu l'acte d'engagement relatif au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP rues de la Recluse, du Pont et de la Lève et Place de la Recluse notifié le 19/09/2019 à la SAS CHAPON TP,

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux et de construction d'une station d'épuration notifié au bureau d'étude BEAUR le 20 juillet 2017,

Vu la délibération n°8 du 7 octobre 2019 relative à la convention de transfert temporaire de Maitrise d'Ouvrage d'ADN pour la réalisation des infrastructures de communications électroniques, à savoir la pose de fourreaux et chambres de tirage s'élevant à un montant de 32 639.20€ TTC pris en charge par ADN,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 31 530.48€ TTC et que le coût prévisionnel de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 106.72€ TTC

Considérant que la réalisation des travaux d'infrastructures de communications électroniques sera effectuée par la SAS CHAPON TP et la maîtrise d'œuvre par le bureau d'étude BEAUR,

Décide de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP rues de la Recluse, du Pont et de la Lève et Place de la Recluse pour un montant supplémentaire de 31 530.48 € TTC. Ce qui porte le nouveau montant du marché à 278 043.48€ TTC pour la commune de Bourdeaux.

Décide de signer l'avenant n°1 au contrat de maitrise d'œuvre du bureau d'études BEAUR pour un montant supplémentaire de 1 106.72€ TTC. Ce qui porte le nouveau montant global (réseaux + STEP) du marché à 96 626.72€ TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.
Ampliation a été adressée à M. le Préfet de la Drôme.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

***Francis PEYSSON :**

- Signale le mélange de deux circuits électriques à la maison médicale, à revoir et vérifier lors des travaux sur la MSP.
- Informe d'une soirée à la salle des fêtes de Bourdeaux, le vendredi 21 février à 20h, concernant l'histoire du Picodon, le train qui autrefois desservait la gare de Dieulefit.
- Signale, que lors des prochaines journées citoyennes, l'Association des Amis du Pays de Bourdeaux souhaiterait un partenariat avec la commission embellissement pour un travail centré sur la Viale.

***Christian CUEFF :**

- Fait part du contentement des administrés concernant les travaux du centre village effectués par l'Entreprise Chapon, très peu de nuisances.

***Michael BELLE :**

- Signale que la Cie d'Artistes qui devait jouer en novembre et qui n'était pas prête, se propose de venir jouer gratuitement pour la fête de l'école, si l'école est d'accord. Il propose de faire passer l'information aux personnes intéressées.
- Une pétition faite par les enfants, épaulée par les parents, demande la réhabilitation du Skate Park. Affaire à suivre par la prochaine mandature. Débat autour de la jeunesse.
Une vraie politique jeunesse est à mettre en place. Les fonds existent au niveau de la Communauté de communes pour mener cette politique : local des jeunes, Conseil Municipal pour les enfants...

***Martine DESSUS :**

- Informe que l'orthophoniste pressentie pour Bourdeaux, s'est installée sur Crest.
Pas de suite positive pour l'instant, mais elle continue ses recherches sur le site Orthomalin, entre autre, affaire à suivre.
- Demande où en sont les colis de Noël.
- Signale que l'atelier mémoire fonctionne très bien, 26 participants et participantes dans le cadre de la prévention senior.
- Regrette que dans l'énumération des projets et travaux réalisés au cours de ce mandat n'apparaissent pas les ateliers prévention séniors " troubles de l'équilibre, sommeil , mémoire , nutrition , activité physique , conduite des séniors. Ce travail de prévention se réalise en concertation entre les CCAS, la Communauté de Communes, le Département et bien d'autres partenaires dans de bonnes conditions. Son succès sur la commune de Bourdeaux démontre la nécessité de le poursuivre et même de le développer.

***Michèle MARTIN :**

- Signale que le conseil d'école s'est réuni le 11 février, actuellement 123 enfants inscrits à l'école, 115 prévus à la rentrée prochaine.
Le psychologue scolaire est intervenu fréquemment, tout au long de cette année.

Une réunion est prévue avec le Rayon de Soleil et l'inspecteur de l'éducation nationale, concernant l'accueil à l'école des enfants du RDS, réunion prévue le 7 Avril.

L'Ecole, la Directrice, remercient la municipalité pour son soutien tout au long de l'année.

Le Vide Grenier se tiendra le 16 mai, la fête de l'école le 26 juin.

- Informe que la commission embellissement se réunira le 24 février à 14h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Le Maire et son Conseil Municipal procède ensuite à la remise d'un magnifique bouquet de fleurs et d'un bon cadeau à Geneviève ARMAND, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2020 après de nombreuses années de bons et loyaux services. Bonne retraite Geneviève !!
Nous partageons le verre de l'amitié.